

PROREFEI

La formation des référents
énergie dans l'industrie



Paris, le 8 juin 2020,
Communiqué de presse

PROREFEI, LA formation des référents énergie dans l'industrie joue les prolongations et accompagnera les industries françaises jusqu'au 31/12/2023 !

Pendant la crise du COVID-19, l'industrie s'est fortement mobilisée et a mis en place les conditions sanitaires nécessaires à la poursuite de l'activité. La performance énergétique et la réduction des consommations sont aujourd'hui encore plus stratégiques dans son activité.

Avec PROREFEI, la formation pratique des référents énergie, les industriels se sont mobilisés pour reprendre la main, mieux s'approprier les enjeux de la transition énergétique, et passer à l'action. Aujourd'hui près de 600 référents énergie ont été formés sur l'ensemble du territoire français leur permettant ainsi d'engager des plans d'actions opérationnels et d'importantes économies financières et énergétiques.

Spécifiquement conçu pour l'industrie, ce programme de formation vise à faire émerger des projets d'optimisation énergétique concrets, réalistes et rentables, adaptés aux contraintes de chaque entreprise, quels que soient sa spécialisation ou ses moyens.

Pour y parvenir, PROREFEI joue les prolongations pour atteindre son objectif de former et accompagner 3 000 référents énergie **d'ici le 31 décembre 2023**.

Aujourd'hui PROREFEI est pris en charge à 100% pour les entreprises de moins de 300 salariés, à 50% au-delà. Ce sera toujours le cas jusqu'à fin 2021. À partir de 2022, le taux de prise en charge diminuera progressivement :

- 2022 : prise en charge à 80% pour les entreprises de moins de 300 salariés, à 40% au-delà
- 2023 : prise en charge à 60% pour les entreprises de moins de 300 salariés, à 30% au-delà

Alors n'hésitez pas à découvrir notre offre dès maintenant !

Inscription et information sur www.prorefei.org

PROREFEI est développé par l'Association Technique Energie Environnement (ATEE), expert reconnu depuis plus de 40 ans dans la promotion de la maîtrise énergétique, et s'inscrit dans le cadre du dispositif CEE. Outre l'ATEE, le suivi du programme est assuré par le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME), associés aux financeurs du Programme EDF et Total Marketing France.

EN QUOI CONSISTE LA FORMATION ?

Formation ET accompagnement : la préposition est essentielle. Le programme propose en effet une formation à distance à l'aide d'un MOOC, suivie d'un stage collectif de deux jours qui permet d'approfondir les connaissances. Il se poursuit *in situ* par un accompagnement individuel personnalisé à la mise en œuvre d'actions d'économie d'énergie. Tout au long du parcours, un tutorat complet est assuré.

A propos de l'ATEE : L'Association Technique Energie Environnement est une association Loi 1901 impliquée depuis 40 ans dans la promotion de la maîtrise de l'énergie, en particulier dans l'industrie. Elle anime le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie à travers son Club C2E, et porte déjà le Programme Pro-SME*n*, dont l'objet est de promouvoir la certification ISO 50001 (management de l'énergie). L'ATEE a 2200 adhérents et 13 délégations régionales, et édite la revue bimensuelle Energie Plus. L'ATEE est également active dans la méthanisation avec son Club Biogaz, ainsi que dans le Stockage d'énergie, le Power to Gas et la Cogénération.

www.atee.fr  [@AssociationATEE](https://twitter.com/AssociationATEE)

A propos de l'ADEME : L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr  [@ademe](https://twitter.com/ademe)

Contacts presse :

- ATEE : 01 46 56 31 43 / prorefai@atee.fr
- ADEME : 01 58 47 81 28 / ademepresse@havas.com

Programme porté par :



Programme soutenu par :



Programme financé par :

